

ENSEMBLE, RÉTABLISSONS L'ISF !

POUR UN REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE

Les parlementaires socialistes lancent le référendum d'initiative partagée pour rétablir l'impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF).

Une exigence républicaine

Les fondements de notre démocratie ont consacré dans la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 la nécessité d'une contribution publique, d'un impôt que chacun paierait pour l'intérêt de la communauté.

Cette « justice fiscale » a permis et permet encore le consentement à l'impôt des Françaises et des Français. **Ce consentement est la pierre angulaire de notre cohésion nationale.**

Une exigence sociale

La suppression de l'ISF, imposée en 2018 par Macron et sa majorité, a fragilisé le consentement à l'impôt comme le révèle le mouvement des "gilets jaunes".

De nombreux citoyens ressentent, à raison, une injustice. Le Gouvernement leur demande des efforts - baisse des APL (allocations personnalisées au logement), hausse de la CSG (contribution sociale généralisée) pour 5 millions de retraités, ... - alors que, dans le même temps, il accorde **3,2 milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux 1 % des Français.es les plus aisés.es.**

Une exigence démocratique

70% des Français.es se disent favorables au rétablissement de l'ISF (sondage IFOP 11/12 déc 2018).

Entendre cette demande relève de la responsabilité du Gouvernement. Ce dernier y oppose pourtant une fin de non-recevoir. **C'est pourquoi nous engageons résolument la procédure du référendum d'initiative partagée prévue à l'article 11 de la Constitution, afin de contraindre le Gouvernement à prendre en considération les aspirations à la justice fiscale des Français.es !**



S'opposer. Proposer. Rejoindre le Parti socialiste !

www.parti-socialiste.paris • www.adherer.net

QU'EST-CE QUE LE RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE ?

Créé en 2008, c'est le seul outil dont disposent aujourd'hui les parlementaires et les citoyen.nes pour contraindre le Président de la République à organiser un référendum.

1^{ÈRE} ÉTAPE : METTRE LE RÉFÉRENDUM EN ROUTE

185 député.es et sénateurs.trices



déposent une "proposition de loi référendaire"

Le Conseil constitutionnel



vérifie que la proposition de loi référendaire remplit les conditions requises.

4,7 millions de citoyen.nes



apportent leur soutien (recueil des signatures par le Ministère de l'Intérieur d'au moins 10% des électeurs.trices)

2^{ÈME} ÉTAPE : ORGANISER LE RÉFÉRENDUM



Le Gouvernement a l'obligation d'organiser le référendum*

*sauf si l'Assemblée et le Sénat examinent la proposition de loi dans un délai de 6 mois.

Détails et explication sur <https://lessocialistes.fr/>

POUR PLUS DE JUSTICE SOCIALE ET D'ÉGALITÉ DEVANT L'IMPÔT

*S'opposer. Proposer.
Rejoindre le Parti socialiste !*

